



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	10	7

OBJET : 16-4 - DCM N°16-4 - ROUTE DE GRASSE - PARCELLE EW 0041p - VENTE - PROPRIÉTÉ COMMUNALE - CESSION AU PROFIT DE LA SCI SOGETERRIERS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

30-73419

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 OCT. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 4 OCT. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Yves DAHAN

M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-4 - ROUTE DE GRASSE - PARCELLE EW 0041p - VENTE - PROPRIÉTÉ COMMUNALE - CESSION AU PROFIT DE LA SCI SOGETERRIERS

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par acte du 18 mai 1998, la Commune a acquis par voie de préemption un terrain alors cadastré DW 124, contre allée de la route de Grasse, au prix de 68 602 euros en vue de la réalisation d'un équipement d'infrastructure public (contre allée de la route départementale).

Depuis cette date, l'objectif de cette acquisition n'a pu être mis en œuvre compte tenu des études menées pour la réalisation d'une voie dédiée au Bus à Haut Niveau de Service sur la route départementale notamment au droit de la propriété communale cadastrée aujourd'hui EW 41 (cadastre remanié de 2015).

En effet, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) s'est engagée à réaliser un transport collectif en site propre entre Antibes et la technopole de Sophia Antipolis, conforme à la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes, du Schéma de COhérence Territoriale et du Plan de Déplacements Urbains.

La mise en œuvre de ce projet prévoit notamment un tracé sur la route de Grasse, un des axes de développement de la Ville qui traverse et irrigue des zones stratégiques de renouvellement urbain et des zones d'activités économiques. L'objectif principal est de renforcer les modes de déplacement alternatifs à la voiture tout en cherchant à fluidifier le trafic actuellement saturé.

C'est dans ce cadre, que les services techniques de la Ville et de la CASA ont émis en 2012 des prescriptions au projet de construction d'un centre commercial déposé par la SCI SOGETERRIERS sur une propriété cadastrée EP 98 mitoyenne à la propriété de la Ville cadastrée EW 41. En effet, l'accès audit centre commercial dénommé « Olympie » à partir de la route de Grasse devait impérativement prévoir la mise en sécurité des véhicules et des camions de livraison en réalisant une voie d'insertion, dont la giration impactait la propriété de la Commune.

Ainsi, la propriété communale permet non seulement l'accès au centre commercial et au parking relais du BHNS réalisé au sein du centre commercial, mais, aussi pour partie, a contribué à l'élargissement de la contre allée.

Le passage pour l'accès audit centre commercial et le passage des réseaux en tréfonds ont fait l'objet de servitudes notariées les plus étendues sur la propriété communale cadastrée EW 41 pour un montant de 150 000 euros par acte du 18 juin 2019.

Par la suite, la Commune a sollicité la SCI SOGETERRIERS pour régulariser les limites du domaine public relevant effectivement de la voirie d'une superficie de 156 m² environ à détacher de la parcelle EW 41 par rapport aux limites du domaine communal restant privé mais grevé de servitudes pour une superficie de 540 m² environ.

En effet, il s'avère qu'une partie de la parcelle EW 41 à l'usage exclusif de la SCI SOGETERRIERS, ne représente pas d'intérêt général pour la Commune. Il est donc proposé de céder cette parcelle de 540 m² environ au prix de 25 000 euros conforme à l'avis de France Domaine. Etant ici précisé que l'emprise de 156 m² environ en nature de voie pour les bus et usagers a été détachée de l'unité foncière initiale et ne représente aucune valeur marchande.

Un document d'arpentage sera établi aux frais de la Commune.

La parcelle ainsi cédée appartenant à la Commune, mais n'ayant pas fait l'objet d'un aménagement indispensable pour des missions de services publics ou pour l'usage exclusif du public, relève ainsi de son domaine privé et ne nécessite pas d'être déclassée.

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par courrier du 9 juillet 2019, la SCI SOGETERRIERS a accepté les termes de la présente vente.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** la vente au bénéfice de la SCI SOGETERRIERS d'une emprise de terrain de 540 m² environ à détacher de la propriété communale relevant de son domaine privé cadastrée EW 41, situé contre allée de la route de Grasse RD 6035 ;
- **DIT** que cette vente est consentie au prix de 25 000 euros, conforme à l'avis de France Domaine en date du 31 juillet 2018, prorogé le 16 juillet 2019 jusqu'au 30 novembre 2019 ;
- **DIT** que les frais liés à la publication de l'acte notarié sont à la charge de la SCI SOGETERRIERS ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.16-4 - ROUTE DE GRASSE - PARCELLE EW 0041p - VENTE - PROPRIÉTÉ COMMUNALE -
CESSION AU PROFIT DE LA SCI SOGETERRIERS

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 04/10/2019

Numéro de l'acte : lmc1732542 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190927-lmc1732542-DE

Date de décision : 27/09/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations